

Les cultes liés aux animaux chez les Masa du Tchad

Françoise Dumas-Champion

« Un jour qu'il gardait les vaches en saison sèche, un jeune homme croisa une grenouille sur son passage. Cette rencontre l'intrigua car aucune grenouille ne survit en saison chaude. Il n'en parla à personne et oublia. Plus tard, quand il fut marié, peu de temps après l'accouchement de son épouse, il remarqua la présence de nombreuses grenouilles agglutinées près de la poterie réservée aux soins du nouveau-né. Quelques jours passèrent et l'enfant mourut. Cette scène se répéta à cinq reprises. Tous les enfants que sa femme mettait au monde périssaient après qu'il eût constaté l'arrivée massive de grenouilles au sein de son habitation. Le devin lui remémora la vision qu'il avait eue lorsqu'il gardait le troupeau et lui dit que c'était cette grenouille (*hilefna*)¹ qui tuait ses enfants. ».

Ce récit étiologique, à l'origine d'un culte individuel chez un Masa² de Koumi (nord de Bongor) relève d'une thématique largement répandue parmi les autres populations voisines du bassin du Logone. D'autres événements extraordinaires qui interviennent aussi bien dans le monde végétal, humain, que cosmique, sont tout autant interprétés comme la manifestation d'une puissance supra-naturelle et donnent pareillement lieu à des cultes individuels ou lignagers. Par exemple,

¹ Variété de grosse grenouille verte au ventre orange que les Masa consomment couramment lorsqu'ils ne lui vouent pas un culte.

² Estimés à 150 000 individus, les Masa vivent de part et d'autre du fleuve Logone sur les territoires du Tchad et du Cameroun, au nord du 10^e parallèle. Nos principales enquêtes de terrain, de 1973 à 1985, ont été menées chez les Masa-Gumay, le groupe le plus important situé au nord de Bongor. Pour une présentation complète de cette population, se reporter à Dumas-Champion 1983.

voir une forme inquiétante au pied d'un tamarinier ou d'un caïlcédrat, qui sont des arbres réputés pour être le logis des esprits (*fuliana*, pl. de *fulla*), impose un sacrifice annuel et répété tout au long de sa vie à l'arbre en question. Signe métonymique de l'esprit, l'arbre est élevé au rang de *fulla*. Le culte implique également l'interdiction de couper ou de ramasser ses branches. Toute autre personne ignorante de l'interdit qui s'aviserait de prélever du bois sur cet arbre tomberait malade. L'abattre entraînerait la mort.

Pour le monde animal, l'intrusion massive au sein de l'espace habité de grenouilles, de hérissons, de tortues ou de reptiles, est considérée comme un message spirituel qui impose de vouer un culte à l'animal en cause, qu'il devient interdit de tuer ou de consommer. De même, les phénomènes rares qui concernent le monde humain (une naissance hors norme : gémellaire ou par les pieds; certaines maladies de peau, dites *zigalada*, du nom du *fulla* qui en est tenu responsable) ainsi que le monde cosmique (l'apparition d'une étoile en plein jour qui permet à un individu de retrouver son chemin) sont appréhendés comme des témoignages surnaturels auxquels doit répondre l'être humain concerné en engageant une relation sacrificielle avec le *fulla* à l'origine de l'événement.

Les cultes liés aux animaux font donc partie d'un ensemble cultuel qui subsume les relations qu'un être humain entretient avec le monde de la Surnature. Tel animal, tel arbre, telle étoile peut devenir un esprit tutélaire au même titre que le génie de l'eau, *Mununda*, le génie de la brousse, *Bagawna*, ou Dieu lui-même, *Lawna*. Pour indiquer la relation sacrificielle à vie qui lie l'individu à tel ou tel génie, les Masa utilisent la forme possessive, signifiant par là qu'il s'agit d'un lien exclusivement personnel, une manière d'appropriation du *fulla*. Les Masa disent : « mon *Mununda* », « *Mununda vanu* » ; de même parle-t-on du « *hilefna* de sa mère » (la grenouille de sa mère), du « *hilefna* de son père », ou de celui de sa femme, dans la mesure où l'époux a participé au repas sacrificiel. Un homme ou une femme entretient individuellement plusieurs relations sacrificielles de ce type au cours de sa vie. Mais cette activité cultuelle ne confère pas à son détenteur une fonction magico-religieuse. Pour les Masa, tout individu qui exerce un pouvoir rituel a nécessairement été investi par l'esprit, *fulla*, dont il a la charge. L'investiture se réalise grâce à la puissance qui prend physiquement possession de l' élu. Cette possession sauvage

est vue par l'entourage comme un moment de folie et d'égarement : l'êlu court en brousse et disparaît pendant une durée plus ou moins longue s'il est appelé par Bagawna, ou bien il s'enfonce sous l'eau lorsqu'il s'agit de Mununda. Il deviendra alors le plus souvent devin.

La classification du monde animal

Les Masa ne possèdent pas de terme générique pour désigner un animal. Ils le définissent soit par son nom propre, soit par la classe à laquelle il appartient. Or, la classification qu'ils opèrent est loin d'englober toutes les espèces. En tant qu'éleveurs, ils distinguent les animaux domestiques, *farina*, du gibier, *muriana*. Le terme *farina* exprime par ses multiples significations l'intérêt que les Masa portent à leur bétail. Signifiant à la fois le troupeau, la richesse et la compensation matrimoniale, il inclut traditionnellement les bovins³, ovins, caprins et volailles, auxquels s'ajoutent aujourd'hui le porc dont l'élevage est d'introduction récente. L'âne et le cheval, possédés par les familles riches, sont associés au *farina* dans la mesure où ils entrent dans les transactions monétaires. En revanche, le chien, qui n'est pas utilisé pour garder les troupeaux mais essentiellement pour la garde de l'enclos domestique, n'appartient pas à cette catégorie puisqu'il n'a pas de valeur d'échange. Considéré comme l'animal le plus proche de l'homme, on lui donne un nom propre, à la différence des chats qui sont rares en pays masa.

Le gibier⁴, *muriana*, comprend une sous-classe de petits quadrupèdes, *hudina* (comme les lapins, hérissons, rats palmistes, écureuils etc.). Par ailleurs les Masa distinguent encore trois autres catégories d'animaux sauvages : les oiseaux, *layna* ; les serpents, *guyna*, et les poissons, *kulufna*. Tous les autres animaux qui n'entrent pas dans ces différentes classes sont simplement identifiés par leur nom.

³ Seuls les bovins entrent dans la compensation matrimoniale (Dumas-Champion 1983).

⁴ Les Musey pour leur part opèrent une distinction entre les animaux à sabots (*mbuurina*) et les animaux à griffes (*fa bagina*) (Louatron 1997 : 42).

À l'examen, on constate qu'aucun gros gibier, *muriana*, ni même aucun animal domestique, *farina*, n'est objet de culte chez les Masa-Gumay. Il en est tout autrement chez leurs voisins, les Musey. Ceux de Holom relatent un mythe à l'origine du culte à Ful Dah 'i, puissance supra-naturelle, qui prit l'apparence de gazelles à front roux (Louatron 1977 : 197). Il en est de même chez les Masa-Bugudum de Duma, proches voisins des Musey, qui respectent l'interdit d'une antilope, *Ourebia splendida* (Gariné 1996 : 348). Nous verrons plus loin que les *muriana* les plus dangereux sont censés être détenteurs d'un pouvoir de vengeance, *tokora*, qui ne leur est toutefois pas réservé puisque l'âne, le cheval et le chien en possèdent également. Que d'autre part, les animaux domestiques, *farina*, peuvent dans certaines circonstances être porteurs de souillure, *yawna*. Chez les Masa-Gumay, les animaux qui sont élevés au rang d'esprit appartiennent aux espèces suivantes : oiseaux, reptiles, sauriens, batraciens, petit gibier de brousse. Les plus courants sont précisément la grenouille verte, le varan du Nil, la tortue, le hérisson, le rat palmiste, la sarcelle et le pigeon. Cette liste hétéroclite peut, semble-t-il, s'allonger au gré des circonstances puisque certains habitants de Toufra sacrifient à d'autres animaux comme la couleuvre, *holiona*, la grue, *hakna*, l'aigle, *bangalakha*, une sorte de mange-mil, *jetna*, et une variété de grenouille, *cidekna*.

Les récits étiologiques

Dans ce contexte, seuls les récits étiologiques révèlent la cohérence du système culturel. Ils sont de deux ordres : *a*) soit l'animal apparaît comme le messenger du *fulla*, préambule de la relation culturelle qui doit se nouer ; *b*) soit il est agent pathogène ou mortifère, ce qui sous-entend, lorsque le récit ne le mentionne pas, qu'il y a eu omission ou transgression du culte, ou encore non-respect des règles, ce qui met en péril l'équilibre entre les hommes et la nature. Le récit que nous avons donné en introduction restitue les deux aspects du *ful hilefna*, « la puissance grenouille » qui, d'esprit tutélaire, se transforme en agent mortifère, des années après son apparition et en l'absence du culte qui aurait dû lui être rendu. Mais beaucoup d'autres récits

– comme les exemples suivants – montrent l’observance de la relation culturelle après l’invasion d’un animal de brousse au sein de la maisonnée, c’est-à-dire en dehors de son cadre habituel.

L’animal, messenger du fulla

Le hérisson, *cemcemna*

Un jour, le grand’père d’un homme de Dounou a vu un hérisson pendu sous son grenier et son enclos envahi par les hérissons. De lui-même, il a décidé de ne plus jamais manger de hérissons et a commencé un culte du hérisson que son fils a continué après sa mort.

Un serpent, *sardeyda*

En règle générale, on ne tue pas ce serpent long et fin, rayé de jaune et de blanc, et réputé inoffensif. S’il arrive qu’on le fasse par mégarde, on risque de perdre ses enfants. Hagazu fut le seul homme de Koumi Idik à être concerné par l’événement suivant. Des *sardeyda* avaient élu domicile chez lui. Bien qu’il ne soit pas rare de les trouver dans les haies d’épines qui clôturent l’enclos et qu’il arrive même d’en trouver à l’intérieur des habitations, cette fois, leur nombre surprenait. Ils s’entassaient partout dans sa case et dans celle de sa femme, particulièrement sous les lits. Fait encore plus étonnant, ils s’enroulaient autour de son corps sans le mordre. Le devin lui avait alors conseillé d’élever une poule pour Sardeyda. Après sa mort et comme de coutume, son fils Hopzulda continua le culte entrepris par son père.

Le pigeon, *gukha*

Il s’agit du culte que Joguina, de Koumi Magay, a hérité de son père. En ce temps-là, les pigeons qui d’habitude restent en brousse venaient pondre dans son grenier. Le fait qu’ils aient élu domicile chez lui était un signe qui émanait du génie de la brousse, Bagawna. Il n’a pas consulté de devin pour savoir qu’il devait faire un sacrifice aux pigeons et ne plus en consommer comme il en avait l’habitude. Chaque année, après la récolte, il offre en sacrifice du tabac et des graines : fonio, sésame et petit mil, en adressant la prière suivante :

« Voilà, les pigeons, comme vous vous êtes cachés près de moi, voilà ce que je vous donne. Il faut que vous me laissiez en paix et que vous restiez en paix auprès de moi. »

Le récit de Baria, le devin de Kulqu, mentionne aussi que les pigeons sont venus pondre dans son grenier, mais pour lui c'est Matna, le génie de la mort, qui les lui a envoyés pour l'attirer en brousse où il est resté dix neuf jours sans manger et sans boire. Il respecte l'interdit de tuer et de consommer les pigeons. Chaque année, après la récolte, il sacrifie une chèvre qu'il offre à Matna pour le remercier de l'avoir initié au travail divinatoire et de lui avoir envoyé les pigeons.

Le varan du Nil, *zinna*

Pour Oïna qui avait abandonné le culte de son père, dédié au varan, la découverte d'un même saurien à l'intérieur de sa case fut pour lui la preuve incontestable qu'il devait reprendre en charge le sacrifice, sous peine d'attraper la maladie du varan. Il savait que Hopzulda qui, comme lui, n'avait pas continué le culte de son père, finit par mourir de cette maladie, en dépit de la poule que, trop tardivement, il avait consacrée au varan.

Le cobra, *heherekna*

Autrefois les Masa avaient l'habitude de consommer le cobra. Or, la rencontre dans des circonstances anormales avec ce serpent donnait lieu à un sacrifice ainsi qu'à l'interdit de le tuer et de le consommer. Les Masa-Bugudum respectaient le culte du cobra mais nous ignorons s'il est toujours en vigueur aujourd'hui.

La transgression des règles de la nature

Une autre catégorie de récits montre la transformation de l'animal en agent pathogène ou mortifère quand il y a transgression des règles qui régissent l'ordre de la nature. La mise à mort d'un animal n'est pas un acte anodin. Si les animaux de brousse consommables peuvent être chassés pour la consommation, tuer du gibier sans le consommer transgresse aussi l'ordre de la nature. C'est ainsi qu'une femme de Kedeï attrapa la maladie du varan, *moy zinna*, pour avoir tué un

tel lézard et l'avoir jeté en brousse, au lieu de le manger⁵. Pour guérir, le devin lui prescrivit de vouer un culte au varan en lui élevant une poule. De même, tuer, volontairement ou non, un animal incommestible entraîne des risques équivalents. C'est ainsi qu'une femme enceinte qui écrasa un margouillat en lançant son pilon à terre, accoucha d'un enfant qui, quelques jours après sa naissance, fut atteint par la maladie du margouillat : il bavait puis il commença à perdre sa peau. Cet enfant qui n'avait pas encore reçu de nom fut appelé *Hudongolo*, « Margouillat ».

Les Masa pensent que les génies qui protègent le monde de l'eau ou de la brousse interviennent pour sanctionner les abus qui mettent en péril l'équilibre de la nature. Tel est le cas de Bagawna qui veille sur la flore et la faune sauvage, comme le montre le récit suivant :

« Lors de l'installation d'un camp de gardiennage du bétail (*guruna*⁶), on avait coupé un arbuste qui ne devait pas l'être, et tous les bouviers avaient attrapé la galle. Le devin révéla que l'arbre qui faisait partie d'un bosquet était habité par les esprits et qu'il ne fallait pas le couper. Depuis, on ne casse plus de bois dans ce bosquet ».

De même, le génie de la brousse n'hésite pas à sanctionner les chasseurs peu scrupuleux qui tuent avec excès, réduisant à néant toute possibilité de reproduction. La sanction atteint le chasseur à l'endroit même où il a frappé : perte d'enfants, naissance de nouveau-nés anormaux dits *yowo*. De nombreux récits y font référence. Voici celui d'un chasseur qui extermina toute une lignée de rats palmistes. L'histoire raconte que plus de deux cents rats sortirent d'un trou d'arbre, qui n'en pouvait contenir que trois. Or, Bagawna les fabriquait au fur et à mesure que le chasseur les tuait. Et, bien que le dernier à sortir du trou parlât pour demander la vie sauve⁷, il fut abattu comme les autres. Le chasseur, sa femme et ses enfants consommèrent leur chair mais

⁵ Cf. plus loin à propos des animaux en tant qu'agents pathogènes.

⁶ Le terme *guruna* désigne à la fois une technique d'élevage spécifique aux Masa et les bouviers qui participent, regroupés dans des camps, au gardiennage des bovins. Cette pratique s'articule directement sur l'échange matrimonial et s'inscrit dans un cycle où vaches et bouviers prospèrent en une symbiose harmonieuse (Dumas-Champion 1983 : 122-157).

⁷ Le thème de l'animal qui prend la parole, révélant ainsi son identité surnaturelle, est fréquent dans les récits étiologiques.

seuls ces derniers tombèrent malades. Certains moururent, d'autres devinrent aveugles et l'enfant qui naquit par la suite eut les pieds palmés. Toute la descendance du chasseur fut ainsi anéantie.

L Le hérisson, *cemcemna*

Un homme de Gurfey qui avait chez lui une femelle hérisson avec ses petits, mangea les petits les uns après les autres, mais quand il voulut attraper la mère, elle se transforma en un serpent qui le piqua. Il tomba malade. Pour guérir, il voua un culte au hérisson et s'abstint désormais de consommer la chair de l'animal.

L La tortue, *hulla*

Autrefois les Masa, qui pêchaient dans le Logone, attrapaient de grosses tortues. Si leurs enfants mouraient, le devin indiquait que la tortue en était cause et qu'il fallait lui dédier un culte en lui élevant une poule ou une brebis. Le sacrifice était offert à Mununda, le génie de l'eau. En revanche, si les petites tortues de terre venaient en grand nombre s'installer dans l'habitation, c'était un signe émanant du génie de la terre, Nagata, qui imposait un culte et l'interdit de consommer la tortue.

L La sarcelle, *lilida*

Le grand père de Vurumda était un chasseur qui avait tué beaucoup de sarcelles. Un jour, sa fille tomba gravement malade et mourut. Pour le devin, il s'agissait de *lilida*, la sarcelle, celle-là même que le chasseur avait vue perchée sur un rônier. Après la mort de sa fille, il ne mangea plus de sarcelle et éleva un bélier puis une brebis pour *lilida*. Finalement, ce culte lui apporta la prospérité : du mil et de l'arachide en quantité, parce qu'il avait enterré une plante fétiche, *teyna*, *Aloe buettneri geophytes*, avec un morceau de la feuille sur laquelle la sarcelle s'était perchée. Aujourd'hui, son fils a conservé cette plante fétiche dont il coupe un morceau lorsqu'ils ont des difficultés. Grâce à ce végétal, qui doit son pouvoir à la sarcelle, cette famille dit obtenir du mil et avoir des enfants.

La grenouille, *hilefna*

Une nuit, un homme voit sur le sommet du grenier une mante religieuse et à terre une grenouille verte, *hilefna*. L'épouse du frère de son père attrape la mante religieuse puis tombe évanouie. Comme elle ne revenait pas à elle, les hommes de l'enclos domestique partent consulter le devin. Ce dernier leur apprend que la grenouille verte a provoqué l'évanouissement. La femme meurt quelques jours plus tard. Depuis, la famille élève une brebis pour cette variété de batracien.

De tels faits étiologiques qui sont à l'origine du respect d'espèces animales peuvent, dans certaines sociétés, les faire devenir totémiques. Il existe bien chez les Masa une attitude de déférence vis-à-vis de certains animaux, qui s'exprime non seulement par l'interdit de les tuer ou de les consommer, mais par des règles de courtoisie. Par exemple, on s'adresse à eux en termes de parenté. Ainsi, lorsqu'on croise sur son chemin l'un de ces animaux de culte, on le salue comme s'il s'agissait d'un vieux parent : *labia sunholo* ! « salut grand'mère ! » Et, si un tel animal se trouve en difficulté, on doit le secourir. Mais ce comportement évoque davantage une forme de parenté à plaisanteries. En définitive, les rapports qui lient des individus à des espèces animales chez les Masa comme chez les Musey (Louatron 1997) ou les Tupuri (Ruelland *infra*) doivent sans doute être appréhendés comme les traces d'un totémisme qui diffère de celui des Mundang, eux-mêmes organisés en de véritables clans totémiques (Adler 1982 : 97-136).

Les modalités du culte

Les modalités du culte font référence au système sacrificiel qui dispose de deux schèmes institutionnels. Le premier, *porra*, subsume les rites purificateurs tandis que le second, *divinna*, désigne pour les Masa eux-mêmes les seuls rites ayant valeur de sacrifice. Tandis que le *porra* intervient d'une manière ponctuelle, à la suite d'événements ou de pratiques dangereuses qui ont occasionné un état de surchauffe du patient, le *divinna* répond à une demande des entités divines qui se manifestent principalement par des maladies. Ce terme *divinna* qualifie un sacrifice occasionnel mais aussi – et c'est ce qui en fait

l'originalité – une relation sacrificielle à vie que le sacrifiant nouera avec une divinité (Dumas-Champion 1987 : 137). La perpétuation de cette relation s'exprime notamment par l'attribution d'un jeune animal qui est dédié à la divinité et lui sera sacrifié un ou deux ans plus tard. Une nouvelle bête lui sera aussitôt vouée en remplacement.

Dans le cas des cultes liés aux animaux, le traitement sacrificiel diffère selon le critère de comestibilité de l'animal élevé au rang d'esprit. Ainsi les animaux incommestibles, et à ce titre dits « amers », n'ont droit qu'à une relation purificatoire de type *porra* mais, quand ils deviennent des agents mortifères⁸, on donne leur nom aux nouveau-nés pour se les concilier. C'est le cas de batraciens ou de sauriens comme le crapaud et le margouillat, mais aussi du chien. Les Masa, à la différence de leurs voisins musey, ne consomment pas ce dernier en raison des caractéristiques humaines qu'on lui attribue (cf. *infra*). Il donne lieu au type de sacrifice *porra* avec une dation du nom au nouveau-né.

En revanche, pour les espèces consommables, le culte consiste dans l'attribution d'un animal domestique : gallinacé, ovin, caprin ou bovin. Cette relation sacrificielle de type *divinna*, qui doit se perpétuer tout au long de la vie du sacrifiant, débute toutefois par un sacrifice *porra* pour mettre l'esprit en condition d'accepter la relation qui va se nouer. Par la suite, le sacrifiant attribuera un jeune animal au génie. Le choix de la victime sacrificielle (ovin ou caprin) sera fonction des caractéristiques attribuées au génie de tutelle. Par exemple, la grenouille, la sarcelle, le varan du Nil, la tortue d'eau⁹, qui appartiennent au monde aquatique, sont censés vivre sous la protection du génie de l'eau Mununda. On leur attribuera donc un animal au sang froid : brebis ou bélier, exactement comme s'il s'agissait de Mununda. Tandis que pour les animaux associés à la Terre, comme le hérisson et la tortue de terre, on attribuera une chèvre. Les Masa établissent en effet une dichotomie entre le caractère des ovins et celui des caprins. La douceur et le calme du mouton, qu'ils associent à la catégorie du froid, contrastent avec la chaude impétuosité de la chèvre.

⁸ L'incommestibilité est également transcrite en termes d'amertume chez les Ndut du Sénégal. Les animaux qui ne sont pas consommés sont dits « amers » (*hay*) (Dupire 1987 : 15).

⁹ La tortue de terre est associée à Nagata, génie de la terre.

Si le code d'attribution du troupeau sacrificiel tend à prouver que l'animal élevé au rang d'esprit dépend de son génie de tutelle, les prières montrent qu'on s'adresse à lui comme à un esprit à part entière. Par exemple cette prière prononcée par un chef de famille :

« *hilefna! hilefna!* grenouille! grenouille! je t'offre ce mouton et cette bière de mil. Il faut que j'obtienne une bonne récolte, que tu protèges mes enfants et que tu nous donnes suffisamment à manger ».

Le destinataire du sacrifice est bien l'animal élevé au rang d'esprit, dont seul le nom est mentionné dans chaque prière.

D'autre part il y a, dans le choix des animaux sacrificiels, des échelons à respecter. On commence par élever une volaille pour terminer, dans certains cas, par un bovin. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de commencer l'attribution par un animal de la catégorie la plus basse, il n'est jamais possible de rétrograder. Le code d'attribution prend aussi en compte le sexe attribué à l'esprit. Par exemple, pour Mununda, génie féminin, on attribue toujours une femelle. Pour les génies masculins, on commence par dédier un mâle qui sera sacrifié l'année suivante et remplacé par une femelle pour permettre la croissance du troupeau. Dans ce cas, tous les petits de l'animal consacré appartiennent à la puissance en question. Lorsqu'on sacrifie l'un d'eux, il s'agit d'un sacrifice préventif, *divin'twala*. En général, le sacrifice s'accompagne d'une libation de bière ou d'un simulacre. Ainsi pour un culte à la grenouille verte, *divin'hilefna*, on organise chaque année, au moment des semailles, un *twala* en sacrifiant un agneau prélevé sur la descendance du troupeau sacrificiel de *hilefna*. Le sacrifice s'accompagne de la préparation d'une bière de mil. Seuls les cadets du sacrifiant, vivant au sein de l'enclos familial, consomment la viande sacrificielle et boivent la bière rituelle qui les lie à la grenouille verte, leur imposant l'interdit de tuer ou de consommer cette variété de batracien.

Cette pratique culturelle s'inscrit dans la logique inhérente au sacrifice sanglant, pensé par les Masa comme une substitution de corps. La victime sacrificielle prend la place du sacrifiant en danger de mort. Ainsi pour le sacrifiant qui était tombé malade, victime du hérisson, le sacrifice annuel, *twala*, comprenait nécessairement le sacrifice sanglant d'une volaille prélevée sur le troupeau sacrificiel. Mais il peut y avoir une relation sacrificielle à vie sans qu'elle se concrétise par l'attribution d'un animal ou par un sacrifice sanglant annuel. C'est

le cas lorsqu'un individu a été témoin d'un signe spirituel sans en avoir été la victime, autrement dit lorsqu'un esprit se manifeste sous une forme animale sans devenir agent pathogène. Le culte au hérisson se limiterait alors, à la fabrication d'un semblant de bière (du sorgho écrasé mélangé à de l'eau), qui est déposé à l'entrée de l'habitation pour le hérisson, principalement au début de chaque saison des pluies, période où ces petits mammifères deviennent les plus abondants. Il en est de même, on l'a vu, pour le culte aux pigeons de Joguina dont le *twala* annuel est composé d'une offrande de graines.

Cependant, il est rare que les Masa qui ont en charge un culte lié à un animal réussissent à faire un sacrifice annuel, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une transmission par héritage. Il arrive que la femelle attribuée à l'esprit crève avant d'avoir eu des petits. Il se passe alors plusieurs années avant que le sacrifiant se décide à consacrer une nouvelle bête. Seule une rencontre imprévue avec l'animal en question, qui sera interprétée comme une manifestation de sa puissance, pourra hâter la démarche.

La transmission du culte

La diffusion du culte dépend des règles liées à la consommation sacrificielle, qui varient selon les spécificités de chaque esprit. La viande sacrificielle offerte à Dieu, Lawna, ou à la Terre, Nagata, peut être consommée par tous sans qu'il en résulte une dépendance. Il en va différemment des autres puissances. Si l'on s'avise, par exemple, de consommer la viande sacrificielle attribuée à *hilefna*, la grenouille verte, à *zinna*, le varan du Nil ou à *cemcemna*, le hérisson, auxquels on n'était pas lié, on s'engage désormais dans une relation culturelle de type *divinna* avec l'esprit en question. Bien qu'elle n'impose pas de sacrifice sanglant, on doit s'abstenir de tuer et de manger la chair de l'animal. L'interdit comme la relation sacrificielle sont désignés par le terme *divinna*. Or, l'interdit se transmet de génération en génération, ce qui fait que le même interdit de tuer et de consommer un animal peut être respecté au niveau d'un lignage, alors que le sacrifice ne s'hérite pas au-delà du père. Ainsi lorsqu'un lignage respecte un *divin'cemcemna*, ou un *divin'zinna*, il s'agit simplement de l'interdit de tuer et de consommer l'animal.

La transmission des cultes revient au fils aîné. C'est lui qui prendra en charge, pour l'ensemble de la famille, les sacrifices qu'il accomplira au nom des esprits de son père, tout en poursuivant les siens. Les cultes de son grand-père tombent en désuétude. Si un homme reprend un tel culte à son compte, c'est qu'il a lui-même été victime de l'esprit en question. Ainsi, le *divin'zinna* ou *hilefna* d'un grand-père fera à nouveau l'objet d'un sacrifice à vie lorsque l'animal sera tenu responsable de la maladie d'un petit fils.

L'héritage des cultes maternels concerne l'ensemble des filles. Elles devront se débarrasser de l'emprise sacrificielle de certains génies de leur mère pour pouvoir nouer leur propre relation sacrificielle. Mais ceci ne concerne que certains génies féminisés comme Mununda, le génie de l'eau, Zigalada, le génie des maladies de peau, et Hwnida, le génie de la gémellité. Au contraire, on n'hérite pas du sacrifice de l'étoile (*divin'Miqekna*) de sa mère. Une fille ne donnera donc rien pour se défaire de son emprise (Dumas-Champion 1983 : 218-220).

Animaux comestibles élevés au rang d'esprit	Génies de tutelle	Victimes sacrificielles
<i>1) animaux associés au froid</i>		
grenouille verte	Mununda (génie de l'eau)	brebis
varan du Nil	Mununda	poule, brebis
sarcelle	Mununda	brebis
tortue d'eau	Mununda	poule, brebis
pigeon	Bagawna (génie de la brousse)	poule, brebis
<i>2) animaux associés au chaud</i>		
tortue de terre	Nagata (génie de la terre)	poule, chèvre
hérisson	Nagata	poule, chèvre

! Tableau
Classement des animaux divinisés.

Les animaux, agents pathogènes

Ces animaux qui sont tous d'une nature inoffensive pour l'homme deviennent des agents pathogènes souvent mortifères en cas de mise à mort de l'animal, d'abandon ou de transgression du culte. La mortalité infantile, la stérilité, les malformations de l'enfant ou les problèmes au moment de la parturition sont les sanctions les plus fréquentes. Certaines maladies sont désignées par le nom de l'animal qui les cause. Les plus courantes, et à ma connaissance les seules, sont la maladie de la grenouille, *moy hilefna*, la maladie du varan, *moy zinna* et la maladie du margouillat, *moy'na hudongola*. Les devins mundang, quant à eux, distinguent une trentaine d'animaux comme agents pathogènes donnant leur nom à des maladies, dont le boa, la tortue, le silure, le crocodile, le varan, la salamandre, le singe, le capitaine, auxquels s'ajoutent des arbres (le caïlcédrat), des phénomènes naturels (la pluie), et des objets (la forge ou la meule) (Zempléni 1973 : 146). À la différence des Masa, ces agents pathogènes ne sont jamais des esprits tutélaires. Il n'y a pas de cultes individuels liés aux animaux chez les Mundang mais des congrégations de possédées qui leur rendent un culte régulier. Et il n'y a pas, non plus, de dation du nom de l'animal mortifère, ce qui est la conséquence, sans doute, de l'absence de relation personnelle avec l'animal élevé au rang d'esprit. Toutefois chez les Masa, comme chez les Mundang, l'origine légendaire de la maladie remonte toujours au meurtre de l'animal et les symptômes renvoient aux particularités physiques de l'animal en cause. Par exemple, pour la maladie de la grenouille, on souffre de maux de ventre : hydropisie, ballonnements dus à des vers intestinaux (on compare les bruits du ventre au croassement de la grenouille). Pour la maladie du varan, on note une raideur au niveau du cou et des douleurs ventrales avec grosseur qui sont interprétées comme la pénétration de l'animal, censé traverser l'abdomen de part en part.

La maladie de la grenouille atteint surtout les femmes, particulièrement au moment de leur grossesse. Pour le devin, l'origine du mal résulte toujours de l'abandon du culte (celui de la mère ou du mari) qui peut être la cause de mortalité infantile, de stérilité ou plus simplement de difficultés au moment de l'accouchement. Le remède est la reprise du sacrifice cultuel en dédiant une poule à *hilefna*, la grenouille.

Au début de la saison pluvieuse, période où abondent les batraciens, on se prémunit contre le risque d'écraser involontairement une grenouille ou même de marcher sur ses restes qui auraient été jetés. Les femmes se protègent à l'aide de végétaux « fétiches », en portant à la bouche un morceau de *subulla* (*Cissus quadrangularis*), ou de *teyna* (*Aloe buettneri Berger*). Ces plantes protectrices sont utilisées aussi dans tout le Nord-Cameroun (Dumas-Champion 1997 : 339-347).

Il existe chez les Masa, comme ailleurs dans le monde, toute une série de couplages entre un ensemble de syndromes (infantiles ou non) et un ensemble d'animaux. Par exemple, l'écrasement d'une femelle margouillat ou d'une crapaud, pleine d'œufs, par une femme enceinte est cause de mortalité infantile ou de problèmes au moment de l'accouchement. Si une femme enceinte écrase une grenouille, l'enfant attrapera « la maladie de la grenouille » à sa naissance. De même, si elle brise malencontreusement les pattes d'une grenouille verte, ou d'une rainette, *pakaneyda*, elle accouchera d'un enfant paralysé des jambes. Nous avons vu qu'un chasseur qui extermina des rats palmistes eut sa descendance anéantie.

Des animaux incomestibles, comme le margouillat et le crapaud, et qui, à ce titre, ne font pas l'objet d'un culte, peuvent être néanmoins des agents pathogènes et mortifères si l'on attende à leur vie. Une femme enceinte, qui écraserait une femelle margouillat pleine, risque d'avoir des problèmes au moment de l'accouchement. Elle-même ou son enfant peut mourir, tout comme la femelle a péri avec sa descendance. L'enfant et la mère courent les mêmes risques lorsque le père a tué plusieurs sauriens de cette espèce dans son enfance. C'est souvent un fait oublié que le devin rappelle. Si, quelques jours après sa naissance, le nouveau-né commence à baver et que des taches blanches apparaissent sur son corps, que sa peau se desquame, on dit qu'il a attrapé « la maladie du margouillat », *moy'na hudongola*. Il est nécessaire de faire le sacrifice purificateur d'un poulet ou d'un mouton qu'on adressera à Dieu, Lawna, qui est censé avoir poussé le margouillat à agir :

« Lawna ! tu as envoyé le margouillat sur moi. Voilà que je te donne ce que tu me réclames. Il ne faut plus l'envoyer sur moi ».

Si, en dépit du sacrifice, l'enfant meurt, les parents devront appeler leur prochain enfant « Margouillat », *Hudongolo* pour un garçon,

Hudongolda pour une fille. C'est un sacrifice purificateur équivalent qui doit être fait juste avant de dédier le nom de « margouillat » à l'enfant, pour permettre au nourrisson de survivre. Pour les Masa, l'attribution du nom peut être comprise en fonction du principe d'échange inhérent au système sacrificiel. Tout se passe comme si, à l'instar de la procédure de sacrifice, on « donne » son enfant en le vouant à l'animal, en échange de sa vie sauve.

Mais la dation du nom s'accompagne d'un sacrifice où cette fois un margouillat joue le rôle d'une victime bouc émissaire. Deux jours après la naissance d'une fille, et trois jours après celle d'un garçon, on attrape un margouillat de sexe contraire au nouveau-né et on le peint de terre ocre pour que le mal retourne sur lui. Puis on l'attache dans la case de la parturiente. La capture d'un margouillat mâle est un moyen de satisfaire toutes les femelles de l'espèce qui, en retour, protégeront la petite fille (et vice versa). Le rite se poursuit par l'égorgeage d'un poussin et le simulacre d'un repas préparé dans un coin de la cour. Le père et la mère de l'enfant simulent la consommation du plat et, juste avant de libérer le margouillat qui, tel un *phamakos*, va emporter avec lui la maladie et la mort, on lui jette deux criquets et des coquilles d'œufs¹⁰ qu'il est censé avaler avant de s'enfuir.

Toute l'ambiguïté conférée au margouillat apparaît dans ce rite d'expulsion. D'une part, il est considéré comme un esprit qu'il faut se concilier en lui vouant son enfant; d'autre part, il a rang de victime bouc émissaire, capable d'emporter avec lui tous les maux du malade. Mais cet animal au caractère « amer » sert aussi à aider la victime d'un homicide à se venger. On prépare alors le cadavre d'une manière telle qu'il participe à sa propre vengeance¹¹ en décapitant un margouillat qu'on introduit dans la bouche du cadavre. Ou encore pour souhaiter la mort d'un ennemi, *luu'na*, les devins peuvent égorger un tel saurien en prononçant la prière imprécatoire suivante : « Lawna! voilà que j'égorge ce margouillat pour qu'untel meure. »

¹⁰ L'œuf est fréquemment offert sous forme de coquille. A propos des différents modes de sacrifice de l'œuf chez les Masa, cf. Dumas-Champion 1979 : 107-108.

¹¹ Notamment en lui remettant une arme. Une lame de sagaie est fixée à l'index, l'extrémité du doigt et l'arme émergeant de la tombe (Dumas-Champion 1983 : 94-113).

Bien qu'on craigne l'effet mortifère de ce lézard, on n'hésite pas à le tuer à des fins thérapeutiques, notamment en traitement contre la desquamation causée par la « maladie du margouillat. » On utilise en onguent la graisse d'un mâle, et de la terre ocre, *cina*, pour cicatrifier la plaie. Le margouillat, si chargé sur le plan symbolique, peut aussi annoncer un mauvais présage. Par exemple si quelqu'un voit, plusieurs fois de suite, un tel lézard tomber du haut d'un toit ou d'un arbre, c'est signe qu'un membre de sa famille va mourir.

Dans les mêmes conditions que le margouillat, le crapaud (*Loura* au masculin, *Louda* au féminin) est utilisé comme victime dans les sacrifices d'expulsion. Pour extirper une maladie, le devin peut prescrire de tenir un crapaud attaché au bout d'une ficelle pour le faire passer au-dessus du corps du malade en invoquant ainsi tous les esprits, *fuliana* :

« Il faut que le mal aille avec Louda ! Je balaie tout le mal qui se trouve en toi, il faut qu'il aille avec Louda que voici. Vous, *fuliana*, allez faire du mal à Louda. Le mal que vous voulez me faire, faites-le à Louda. »

Si un enfant est malade parce que l'un des parents a piétiné un crapaud, la prière s'adresse à Dieu :

« Lawna ! si j'ai piétiné Loura, voilà que je te le remets. Il faut que la maladie de l'enfant parte avec Loura. »

Selon les cas, le crapaud peut être recouvert de terre ocre ou de cendre. Il arrive aussi qu'on lui attache autour du corps des plantes comme du *Jatropha curcas* ou des graines d'oseille, qui renforcent l'amertume. Le crapaud est censé capter tous les maux du malade avant d'être jeté derrière l'habitation pour qu'il emporte au loin les miasmes maléfiques dont il est porteur.

Bien que le crapaud se transforme aussi en agent pathogène, aucune maladie ne porte son nom. Mais, si une femme enceinte écrase un tel batracien femelle, il faudra nommer son enfant : « Crapaud », *Loura* (masc.), « Crapaude » *Louda* (fém.) pour éviter qu'il meure. Si néanmoins, il tombe malade et décède, c'est obligatoirement l'enfant qui naîtra par la suite qui devra recevoir cette appellation.

La vengeance du monde animal

Le pouvoir vengeur, tokora

Les Masa disent des êtres humains et de certains animaux, détenteurs d'un pouvoir vengeur, *tokora*, qu'ils ont « le sang amer ». L'amertume, qui est une valeur négative sur le plan gustatif, est hautement valorisée d'un point de vue métaphorique. Prototype de l'amertume en raison du fiel, le foie est pour les Masa l'organe vital et le siège du courage. D'un guerrier valeureux, on dit qu'il a « le foie ou le sang particulièrement amer ». L'admiration pour une telle qualité ne va pas sans la crainte qu'elle inspire. Car, si l'on vient à le tuer, il possède une force vengeresse redoutable. L'amertume de certains animaux – comme le crapaud ou le margouillat – qui les rend mortifères quand on attente à leur vie, n'est toutefois pas l'expression d'un pouvoir vengeur. Seuls les animaux proches de l'homme comme le chien, le cheval et l'âne ainsi que certains gros gibiers : le buffle, *lafna* ; le phacochère, *zenga* ; l'antilope cheval, *budungora* ; l'autruche, *rigetna* ; le lion, *qona* ; l'éléphant, *qokna*, l'hippopotame, *kariamna*... en sont dotés.

Le traitement rituel, destiné à anéantir l'effet de cette force vengeresse, présente les mêmes dispositions, qu'il s'agisse d'un homicide ou de l'abattage d'un animal. C'est ainsi qu'on ne rentre pas chez soi sous peine de contaminer toute sa famille. Le chasseur doit rester en brousse pour tendre un piège à l'animal qui est censé venir se venger. Il creuse donc un trou pour pouvoir l'attraper et reste éveillé toute la nuit à attendre que l'esprit de l'animal tombe dans le trou pour l'enterrer aussitôt et se libérer de l'emprise du *tokora*. Le chasseur se protège également à l'aide d'une plante fétiche, *subulla* (*Cissus quadrangularis*), qui a des propriétés rubéifiantes¹² et qu'il s'attache au cou. Et il s'enduit le corps de terre ocre, *cina*.

Pour se protéger de la vengeance d'un cheval qu'on aurait tué, volontairement ou non, on s'attache cette même plante fétiche autour du cou. On fait de même quand on a tué un âne mais, comme il s'agit

¹² Ces propriétés sont pensées, sur le plan symbolique, comme aptes à repousser le *tokora*.

d'un animal particulièrement amer et dont on craint d'autant plus la vengeance qu'on le fait travailler durement et qu'on le maltraite, on porte le deuil de sa mort en ne se coupant pas les cheveux pendant un an.

Il n'y a pas que les humains à être victimes de ce pouvoir vengeur, les animaux entre eux peuvent l'être également. Lors des chasses collectives à l'éléphant, pour protéger le cheval du *tokora* de l'éléphant, le chasseur attachait cette même plante fétiche au cou de sa monture. Et seul le cavalier qui détournait l'attention du pachyderme accomplissait ensuite le traitement rituel contre le *tokora*.

Lorsqu'un taureau tue un autre taureau, on enduit de terre ocre, *cina*, les cornes de l'animal survivant pour le protéger du *tokora* du taureau qu'il a tué. De même, si un cheval tue son cavalier, on enduit son pelage de terre ocre.

Le pouvoir vengeur du chien

Le chien est considéré comme le plus proche compagnon de l'homme (Igor de Garine, ce volume). Gardien de l'enclos familial, il veille sur la famille, passant la nuit couché sur les cendres du foyer, au centre de la cour. Lorsqu'il aboie alors que tout est calme, les Masa disent ironiquement qu'il converse avec les ancêtres. C'est dire combien cet animal est assimilé à l'homme. La consommation du chien est considérée comme de l'anthropophagie. À ce titre, les Masa se distinguent de leurs voisins musey qu'ils appellent « mangeurs de chien », et d'autres populations des monts Mandara du Cameroun chez qui le chien est vendu sur le marché comme viande de boucherie.

En raison de ses caractéristiques humaines, on dit que le chien détient un pouvoir de vengeance dont il faut se méfier si l'on s'avise de le tuer. L'effet néfaste de ce pouvoir est parfois dénoncé lors d'une séance divinatoire. La maladie d'une épouse enceinte ou celle d'un nourrisson peut être interprétée comme l'expression de la vengeance d'un chien que le mari aurait tué dans son enfance. Le devin prescrit alors un sacrifice en l'honneur du chien, élevé au rang de divinité. Mais les Masa n'attribuent pas de bétail au chien dans la mesure où ils ne le consomment pas. En revanche, en cas de mortalité infantile, le prochain enfant qui naîtra prendra le nom de « chien », *Dimadi* pour un garçon, *Dia* pour une fille.

La morsure des animaux

En dehors de la blessure qu'elle occasionne, la morsure d'un animal est envisagée comme un acte d'agression envers l'homme. On y répond par des consignes particulières sans rapport avec le traitement thérapeutique mais qui révèlent la crainte qu'inspirent certains animaux pourtant inoffensifs.

La morsure du chien

Normalement, on ne tue pas les chiens, à cause de leur pouvoir vengeur. Mais quand on s'est fait mordre par un chien enragé, on est contraint de l'abattre. Pour échapper à sa vengeance, il faut compter les dents du chien sans se tromper car on ne peut les compter qu'une seule fois. Et pour guérir de la morsure, on prélève le foie qu'on porte à sa bouche après l'avoir fait griller.

La morsure du margouillat

C'est la seule à imposer un sacrifice purificateur, *porra*, pour celui qui a été mordu, exactement comme s'il avait été pris par les esprits, *fuliana*. La personne ne doit surtout pas bouger jusqu'à ce qu'on amène une brebis qui doit être sacrifiée sur place. On prononce la prière suivante qui indique bien que la morsure a été voulue par le *fulla* :

« Hugongola ! Je ne sais ce qui t'a guidé pour que tu l'aies mordu.
Je te sacrifie la brebis ».

Puis la personne qui a été mordue pose le pied dans le sang, comme c'est toujours le cas pour ce type de sacrifice. Cette gestuelle spécifique au *porra* est censée favoriser le recouvrement de l'état de fraîcheur du sacrifiant qui entre en contact avec le sang sacrificiel.

La morsure du crapaud

C'est la plus dangereuse. Un proverbe rapporte que : « même si le feu lui résiste, le serpent n'est rien à côté du crapaud ». Un fétiche qui porte son nom, *gwa-loura*, est appelé ainsi à cause de l'empoisonnement qu'il occasionne, de même nature qu'une morsure de crapaud dont on dit qu'elle entraîne la décomposition rapide du

cadavre. Même si le crapaud mord rarement, l'effet de sa morsure impressionne l'imaginaire des Masa et dissuade les enfants de le toucher. On raconte que le crapaud reste collé à la peau et que l'on est voué à une mort certaine. Il faut alors creuser la tombe sans attendre car le cadavre se décompose très vite et il éclate.

La morsure du caméléon, *haliana*

Elle expose la victime à une desquamation annuelle à l'image du caméléon lui-même. Pour y échapper, il faut le mordre en retour. Tout se passe comme si, par sa morsure, le caméléon transmettait à sa victime humaine ses propres caractéristiques de saurien.

La morsure de l'écureuil, *hina*

Celui qui se fait mordre par un écureuil doit absolument le tuer sinon il est sûr de mourir. Il doit faire sécher la viande, la mélanger à du poisson séché, piler l'ensemble et fabriquer avec ce mélange plusieurs grosses boules dont il prélève chaque jour une part pour se maintenir en vie. En règle générale, il n'est pas interdit de tuer l'écureuil mais on ne doit pas le consommer tout seul, on dit qu'il constipe. Ce célèbre héros de contes aurait dit « qu'il n'était pas si petit pour qu'on puisse le manger seul ».

Les animaux domestiques porteurs de souillure, *yawna*

Source de richesse et victimes sacrificielles privilégiées, les animaux domestiques, entièrement voués à l'usage social et rituel, peuvent dans certaines circonstances provoquer du désordre qui les rendent porteurs d'une souillure dangereuse. Ils sont qualifiés de *yowo* lorsqu'ils transgressent l'ordre établi par l'espèce humaine. Au même titre que l'inceste ou la bestialité qui sont des actes *yowo*, la mise en rapport d'ordres qui doivent rester séparés est contre nature (*yowo*), par exemple, l'accouplement d'un coq et d'une poule à l'intérieur

d'une case. Bien que les volailles et le petit bétail dorment à l'intérieur des habitations féminines, on sépare pour la nuit les coqs des poules afin d'éviter la copulation des gallinacés dans un lieu réservé à celle des êtres humains. À la manière des rapports incestueux qui menacent la structure sociale, toute une série d'actes – qui peuvent apparaître anodins – sont dits *yowo* parce qu'ils expriment la « confusion » ou le « mélange » d'ordres en provoquant l'intrusion du domestique dans l'humain ou du sauvage dans le domestique. Ainsi, une poule qui se perche sur la bouche du grenier, un mouton sur le dos duquel un corbeau s'est posé, une chèvre qui se cabre sur un mortier, une chèvre qui pose ses pattes dans unealebasse qu'on tient en main, une vache pénétrant dans une case avec un pique-boeuf sur le dos ou encore une vache crachant de l'herbe sur une personne deviennent des animaux *yawi*. Ils mettent en danger tout individu qui a été témoin de l'acte *yowo* ou qui a été en contact avec eux.

On les sacrifie donc sur le champ, en évitant d'en parler à une tierce personne qui deviendrait par là contaminée. Ce sacrifice de type *porra* est destiné à laver la souillure. Cependant, dans le cas d'une vache, le propriétaire hésitera toujours avant de l'abattre, bien qu'il risque de tomber malade et de mourir. Il ne pourra plus la donner en compensation matrimoniale. Elle rendrait l'épouse stérile. Sa descendance est également *yowo*. On cherchera donc à la vendre ou à l'égorger lors de funérailles. On peut encore limiter le rite purificateur à une incision de l'oreille. Ainsi la souillure aura pu s'échapper grâce à l'écoulement de sang, si faible soit-il. Les objets souillés par un tel animal, comme un mortier ou unealebasse, devront être abandonnés. La contagion a des conséquences dramatiques, non seulement pour l'individu qui aura eu la vision d'une telle scène mais pour sa famille et sa progéniture, qui pourront également tomber malades. Une femme enceinte, par exemple, aura des difficultés à accoucher. C'est pourquoi, lors d'une consultation divinatoire, le devin passe en revue cette catégorie de souillure, *yawna*, pour chaque animal domestique : le *yawna* de la vache, celui du mouton, de la chèvre ou de la poule.

Cette notion complexe est également connue des Musey chez qui elle n'a toutefois pas le même sens. Chez les Masa la catégorie du *yawna* subsume un désordre qui ne concerne jamais les animaux sauvages et le *tokora*, force vengeresse qui tue sans discrimination, n'engendre

jamais de la souillure de type *yawna*. Chez les Musey au contraire le *yawna* caractérise également le gros gibier et connote dans ce cas le sens de danger en tant qu'il est détenteur d'un pouvoir de vengeance, *tokora*, dangereux pour l'homme (Louatron 1997 : 42-44).

Conclusion

Les animaux qui deviennent l'objet d'un culte ou d'un sacrifice ponctuel ne sont autres que les messagers de tel ou tel esprit et à ce titre, ils sont considérés comme leur égal. Néanmoins, tous les animaux ne reçoivent pas un traitement rituel identique puisque le critère de comestibilité entraîne une distinction radicale. Seuls les animaux comestibles se manifestent aux hommes de manière bienfaitrice, si un culte leur est rendu. En revanche, les animaux incomestibles, qualifiés d'amers, apparaissent exclusivement sous un registre pathogène ou mortifère. Mais, si on ne leur adresse qu'un sacrifice ponctuel – leur amertume n'incite pas, semble-t-il, les hommes à nouer avec eux une relation sacrificielle suivie – ils sont les seuls à pouvoir imposer leur nom aux nouveau-nés des humains. Les noms de « Chien », « Margouillat » ou « Crapaud », si répandus en pays masa, témoignent de l'emprise du monde animal sur le monde humain.

Les animaux domestiques, comme le petit gibier, les animaux « amers » ou les grands fauves, sont tous susceptibles d'être des agents pathogènes pour l'homme. Mais, curieusement, les animaux détenteurs d'un *tokora*, qui sont a priori les plus dangereux en raison de leur capacité à se venger, font beaucoup moins de victimes que les batraciens inoffensifs qu'on écrase par mégarde, ou que les animaux domestiques marqués par la souillure *yowo*. C'est qu'il ne s'agit plus là du rapport que les hommes entretiennent avec le monde animal, mais de leur conception religieuse qui s'exprime à travers lui.

Bibliographie

- ADLER A. 1982 —
La mort est le masque du roi ; la royauté sacrée des Moundang du Tchad, Paris, Payot.
- DUMAS-CHAMPION F., 1979 —
Le sacrifice comme procès rituel chez les Masa (Tchad), *Systèmes de pensée en Afrique noire*, Le sacrifice III, Cahier 4 : 95-115.
- DUMAS-CHAMPION F., 1983 —
Les Masa du Tchad, bétail et société, Paris, Cambridge University Press et Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- DUMAS-CHAMPION F., 1987 —
Le sacrifice ou la question du meurtre, *Anthropos*, 82 : 135-149.
- DUMAS-CHAMPION F., 1997 —
À propos du couple *Cissus quadrangularis/Aloe buettneri* Berger. In D. Barreteau, R. Dognin, C. Von Graffenried (eds), *L'Homme et le milieu végétal dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 339-347.
- DUPIRE M. 1987 —
Des goûts et des odeurs : classifications et universaux, *L'Homme* 104, XXVII (4) : 5-25.
- GARINE I. (de) 1996 —
Aspects psychoculturels de l'alimentation. Motivation des choix. Interdits et préférences. In *Bien manger et bien vivre. Anthropologie alimentaire et développement en Afrique intertropicale : du biologique au social*. Paris, Orstom/L'Harmattan : 345-364.
- LOUATRON J. 1997 —
« Mbassa et Fulna » *Les cultes claniques chez les Musey du Tchad*. Thèse de doctorat, École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses, 442 p.
- ZEMPLÉNI Andras 1973 —
Pouvoir dans la cure et pouvoir social, *Nouvelle revue de psychanalyse*, n° 8 : 141-178.